



Extrait du Registre
Des
Délibérations
(Annule et Remplace)

L'an deux mille vingt

Le 23 Décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 15 Décembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Subventions aux associations 2020

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4



BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, POUX Vincent (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain,

Absents excusés : 0

Absents : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : COURSEAUX Mickael

Vu la délibération n° 2019-136 du 27 novembre 2019, prise par Grand Cubzaguais Communauté de Communes, définissant le cadre de la politique de soutien aux associations de Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Considérant que les objectifs de la politique associative de Grand Cubzaguais Communauté de Communes sont de soutenir les associations sportives ainsi que les associations des établissements scolaires du second degré, les Espaces de Vie Sociale, les associations culturelles (évènementiel et touristique) et les associations œuvrant pour l'emploi,

Considérant la délibération n° 2020-50 du 11 mars 2020 attribuant les subventions aux associations du territoire du Grand Cubzaguais,

Considérant que la crise sanitaire de 2020 a empêché l'organisation de certaines manifestations,



Madame LAVAUD Véronique Présidente de la Compagnie des bombyx du cuvier n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De supprimer du budget 2020 les subventions aux associations suivantes :

| Associations culturelles (évènementiel & touristique) | Attributions 2020 |
|--|--------------------------|
| Vie Sauvage | 2 900,00 € |
| Foyer rural de Teuillac | 6 900,00 € |
| Les Amis du Moulin du Grand Puy de Lansac | 1 850,00 € |
| Les Jeunes Vignerons des Côtes de Bourg | 2 640,00 € |
| Croches en Chœur | 4 920,00 € |
| AMBG-Flam Académie Musicale de Bayon | 650,00 € |
| Compagnie Imagine | 770,00 € |
| Permis de jouer | 1 375,00 € |
| Compagnie des bombyx du cuvier | 1 200,00 € |
| Graine de Coop | 2 500,00 € |

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 24 Décembre 2020


La Présidente

Valérie GUINAUDIE